



La Municipalité au Conseil Général de Trey

Préavis municipal

Alimentation en eau potable et assainissement du lieu dit « Les Folosses »

Demande de crédit pour le raccordement des Folosses au réseau des eaux potables et des eaux usées de la commune de Trey.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Dans le cadre du développement du Plan de distribution des eaux (PDDE), la Municipalité souhaite pouvoir mettre en place la 2ème étape de sa réalisation en raccordant les bâtiments se trouvant au lieu-dit "Les Folosses" au réseau des eaux potables et des eaux usées de notre commune.

La mise en œuvre de cette deuxième étape fait suite à la délivrance du permis de construire à M. Philippe Cornamusaz le 17 septembre 2019. Ce permis l'autorise à transformer et à rénover le bâtiment n° 61 des Folosses (sur la parcelle n° 378). Le nouveau logement ainsi créé permettra à Mme Nadine Cornamusaz, fille de Philippe, de venir s'installer à Trey. En créant cette nouvelle habitation, il est indispensable que les services en eaux potables et usées répondent aux exigences légales en la matière.

Les travaux prévus permettront de fournir de l'eau en quantité et pression suffisante aux maisons foraines sus-mentionnées. Ils permettront également de raccorder les eaux usées au réseau existant et de mettre ainsi ces habitations en conformité par rapport aux exigences légales. L'alimentation en électricité sera également introduite dans la fouille qui amènera les services jusqu'aux Folosses.

La réalisation de cet ouvrage permettra en outre d'approvisionner en eau potable les bâtiments des Folosses sis sur les parcelles n° 61 et 253 (propriétés de M. Philippe Cornamusaz), ainsi que celle située sur la parcelle n° 254 (propriété de M. William Fague). Les conduites répondront aux normes de défense incendie par leurs dimensions et par leur pression.

La jonction des Folosses avec le réseau des eaux usées permettra aussi de ne plus faire usage des fosses sceptiques qui existent actuellement et de traiter ces eaux dans notre STEP intercommunale.

Le coût devisé pour la mise en place de cet ouvrage, ainsi que pour tous les travaux nécessaires au raccordement sur la distribution existante se monte à **Fr. 280'000.-**. Ce montant inclut une réserve pour imprévus de l'ordre de 10 %.

Pour financer ces travaux, nous utiliserons le fonds de réserve constitué en 2010; il s'agit de la « Réserve travaux futurs conduite Les Folosses » (compte 9282.04) qui se monte à Fr. 115'000.—. Les Fr. 165'000.- restants feront l'objet d'un emprunt.

A noter que ce devis ne tient pas compte de la subvention octroyée par l'ECA pour la lutte contre l'incendie.

En conclusion, La Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, de bien vouloir voter la résolution suivante :

vu le préavis de la Municipalité du 30 septembre 2019
ouï rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour
décide : de donner l'autorisation à la Municipalité d'entreprendre la réalisation du raccordement des Folosses au réseau de la commune en lui accordant un crédit de Fr. 280'000.—

d'autoriser la Municipalité à financer ce montant par le fonds disponible dans le compte 9282.04 (« Réserve travaux futurs conduite Les Folosses ») qui se monte à FR. 115'000.— et de recourir à l'emprunt dans le cadre du plafond d'endettement pour les Fr. 165'000.— restants

d'amortir cet investissement de CHF 280'000.— sur une durée de trente ans.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, nos salutations distinguées.

Ainsi adopté le 30 septembre 2019

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :
J.-M. Crausaz



La Secrétaire :
Odile Angéloz